

RAPPORT ANNUEL DÉVELOPPEMENT DURABLE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE 2011



Reçu au Contrôle de légalité le 15 février 2012



SOMMAIRE

INTRODUCTION · 5 ·

APPROCHE METHODOLOGIQUE · 6 ·

1. LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE · 9 ·

2. PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION
DES MILIEUX ET DES RESSOURCES · 12 ·

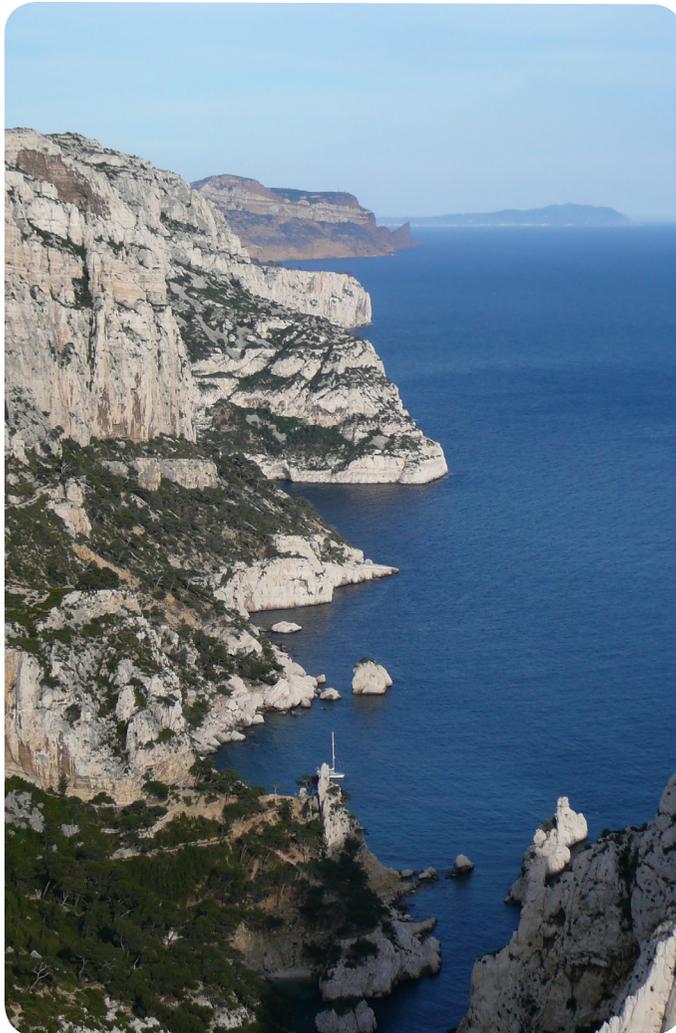
3. ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS · 16 ·

4. COHÉSION SOCIALE, SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES
ET GÉNÉRATIONS · 19 ·

5. MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION
RESPONSABLES · 23 ·

6. GOUVERNANCE · 25 ·





INTRODUCTION

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole doit élaborer annuellement **un rapport sur sa situation en matière de développement durable**. Cette obligation, commune aux collectivités de plus de 50 000 habitants, est issue de la loi "Grenelle 2" du 12 juillet 2010 (article 255). Plus récemment, le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 est venu en préciser les attendus ainsi que les échéances, le rapport devant être présenté préalablement aux débats sur le projet de budget 2012 de la collectivité.

La réalisation du rapport développement durable nourrit **plusieurs ambitions**. Faire un bilan de l'action de la collectivité sur l'année écoulée permet d'en dégager les forces, mais aussi et surtout les axes de progrès pour les années à venir en matière de développement durable. Le défi est de transformer l'exercice d'analyse en action concrète, en nourrissant le débat du Conseil de Communauté par des propositions. Le développement durable prend ainsi place au cœur des débats, ce qui renforce la prise de conscience de la collectivité de la nécessité d'y inscrire ses politiques. Le rapport est également un outil de communication intéressant pour la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, dans la mesure où il permet de mettre en valeur ses engagements dans le sens du Grenelle de l'Environnement.

Compte tenu des délais exceptionnellement contraints pour la réalisation de ce rapport en 2011, le présent document s'inscrit dans un **processus d'amélioration continue**. Sans prétendre à l'exhaustivité, il constitue une première étape qui servira de support de travail à un rapport développement durable plus complet pour 2012.



APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

Le rapport développement durable a pour ambition d'évaluer, au filtre du développement durable :

- ▶ l'ensemble des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- ▶ l'ensemble des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la Communauté urbaine.

Un cadre de référence, cinq finalités

L'analyse est guidée par le **Cadre de référence national des projets territoriaux de développement durable** et des Agendas 21 locaux, réalisé par le ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (2006). Ce document est d'ailleurs proposé comme guide d'analyse par le décret n°2011-687 du 17 juin 2011. Le cadre de référence définit les **cinq grandes finalités** – ou objectifs – du développement durable, au regard desquelles les actions et projets de la collectivité doivent être analysés.

- ▶ La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère.
- ▶ La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources.
- ▶ L'épanouissement de tous les êtres humains.
- ▶ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations.
- ▶ Le développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ces finalités sont le plus souvent liées les unes aux autres. A titre d'exemple, les actions qui vont dans le sens de la lutte contre le changement climatique contribuent fréquemment à la préservation de la biodiversité de manière indirecte. Tendre vers plus de cohésion sociale et de solidarité influence positivement l'épanouissement des habitants.

Le Cadre de référence retient aussi plusieurs "éléments déterminants" : stratégie d'amélioration continue, transversalité des approches, organisation de la participation des habitants, du pilotage, et mise en place d'un dispositif d'évaluation. Ce sont autant de critères qui permettent d'évaluer le processus d'élaboration des actions et projets et la qualité de la gouvernance.

La rédaction du rapport développement durable est volontairement synthétique. Dans cet esprit, certaines actions n'ont été développées que dans l'une ou l'autre des finalités afin de faciliter la lecture du document.

DÉVELOPPEMENT DURABLE



Projets territoriaux
de développement durable
et Agendas 21 locaux
Cadre de référence



Une grille d'analyse développement durable

Une grille d'analyse développement durable a été produite afin d'optimiser le recueil de l'information et l'analyse des résultats, eut égard aux délais très contraints. La pertinence de cet outil a été confirmée lors d'une journée d'échanges sur ce thème organisée par la DREAL PACA, le 6 octobre 2011.

Elle a été élaborée sur la base du cadre de référence national et du **Rapport de présentation du budget primitif 2011** de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole (ou des premiers éléments de budget 2012 disponibles). Elle permet de passer chaque action "au tamis" des cinq finalités du développement durable et des modalités de gouvernance du projet.

Une approche qualitative

Les Pôles et Directions de la Communauté urbaine ont été interviewés sur la base de cette grille, pré-remplie et servant de support à la discussion, permettant ainsi de recueillir le matériau nécessaire à une analyse plus qualitative :

- ▶ le Pôle Gestion de l'Espace Public ;
- ▶ le Pôle Propreté et Traitement des déchets ;
- ▶ le Pôle Police de l'Espace Public ;
- ▶ la Direction de l'Eau et de l'Assainissement ;
- ▶ la Direction des Ports ;
- ▶ le Service des Équipements Communautaires ;
- ▶ la Direction des Infrastructures ;
- ▶ la Direction Métro Tramway ;
- ▶ la Direction de la Mobilité et des Déplacements ;
- ▶ le Pôle Économie et Attractivité du Territoire ;

- ▶ la Direction de l'Urbanisme et du Foncier ;
- ▶ la Direction de l'Habitat et de la Cohésion Sociale ;
- ▶ la Direction de l'Environnement et de l'Écologie Urbaine ;
- ▶ la Mission Euroméditerranée – Marseille Provence 2013 ;
- ▶ le Pôle Ressources Humaines ;
- ▶ la Direction de l'Europe et des Subventions ;
- ▶ le Pôle Systèmes d'Information ;
- ▶ le Pôle Patrimoine et Logistique.

A cette occasion, ils se sont exprimés sur le contenu de leurs actions et ont précisé, de façon synthétique, en quoi elles répondaient aux finalités du développement durable. Cette étape a également permis d'identifier des pistes d'amélioration, axes de progrès à mettre en œuvre en 2012 et à moyen/long termes.

Pour aider les Directions de la CU MPM dans cet exercice nouveau, une note pédagogique leur a été transmise en amont. Elle visait à expliquer simplement la démarche et à aider à répondre à la question "en quoi mon action ou mon projet répond-t-il aux finalités du développement durable?", cela à l'aide d'exemples très concrets.

Le rapport développement durable

Le présent rapport fait, modestement pour cette première année de test, l'exercice de synthèse de cette approche. Le bilan de l'action 2011 de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole est présenté par finalité et complété par une rubrique plus transversale sur la gouvernance des projets et actions. Des pistes d'amélioration sont proposées, en lien avec certaines insuffisances identifiées par les Directions interviewées, et en lien avec les projets envisagés pour 2012 ou au-delà.





1. LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

De quoi parle-t-on ?

La lutte contre le changement climatique passe par deux grands types d'actions complémentaires :

► **Des actions qui visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).** D'après le bilan carbone réalisé en 2010, le territoire de MPM génère 9 millions de tonnes de GES équivalent CO₂ chaque année. Les principaux secteurs d'émissions sont les transports de marchandises et de personnes (30%), les bâtiments résidentiels et tertiaires (25%) et l'industrie (25%). Le bilan carbone des activités propres à la collectivité fait ressortir trois principaux secteurs d'émissions :

le traitement des déchets, les déplacements (bus de transports publics et véhicules de MPM) et les immobilisations (voies et bâtiments dont MPM a la charge).

► **Des actions qui permettent d'adapter le territoire aux évolutions climatiques** en cours : hausse de la température estivale moyenne de 3° à 5°C d'ici 2050, précipitations plus violentes et sécheresses plus fréquentes et augmentation du niveau marin jusqu'à 1 m d'ici 2100.

Analyse de l'action de la collectivité

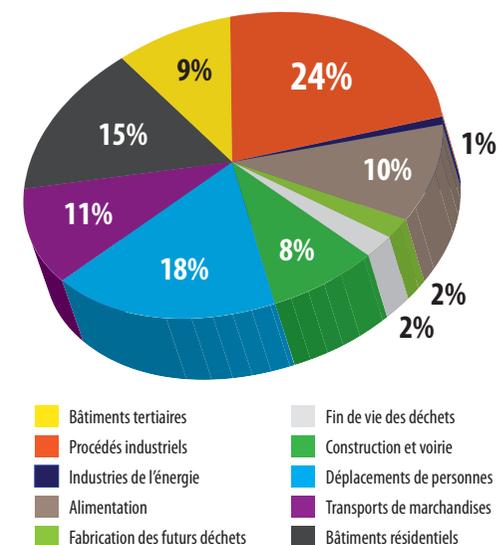
Au titre de ses compétences, la CU MPM dispose de leviers d'actions importants pour réduire les émissions de GES dans deux des trois secteurs identifiés comme les plus émetteurs. Ces dernières années, un effort particulier a été fait pour réduire la part modale de la voiture dans les déplacements des résidents. Elle était de 47,5% en 2009, soit -4,8% par rapport à 1999. Les actions et projets qui répondent à l'objectif de lutte contre le changement climatique peuvent se décliner en plusieurs types sur MPM.

L'amélioration des connaissances

L'année 2011 est marquée par la montée en puissance des outils destinés à améliorer la connaissance en matière d'émissions de GES à l'échelle de MPM. Disposer de ce socle de connaissances est une étape indispensable pour pouvoir orienter l'action publique vers les actions les plus efficaces. Dans le cadre du Plan Climat de MPM, **les bilans carbone du territoire de MPM et du patrimoine et des services** de la Communauté urbaine ont permis de quantifier finement les émissions de GES. **Le Plan Climat est une démarche pluriannuelle de grande ampleur**, dont l'objectif premier est de définir une véritable stratégie pour la lutte contre le

changement climatique et de préparer MPM aux mutations climatiques et énergétiques à venir.

Dans le même esprit, **la phase de diagnostic du Bilan environnemental des Déplacements** a permis de mieux comprendre la contribution des déplacements à la consommation énergétique, aux émissions de GES et à trois polluants atmosphériques (NOx, PM, CO). Il permettra de dégager des pistes d'actions pour le programme d'actions du Plan Climat Territorial.



Bilan Carbone du territoire de MPM : Répartition des émissions de GES



L'organisation des déplacements de personnes

Les documents de planification sont des outils efficaces pour optimiser en amont l'organisation des déplacements, en particulier celle des transports en commun structurants. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, en cours d'élaboration en 2011, propose de restructurer durablement l'armature urbaine en articulant l'intensification urbaine autour d'un réseau de transports en commun performant. Son approbation est prévue en 2012. L'évaluation de l'actuel Plan de Déplacements Urbains (PDU) et sa révision à venir permettront d'affiner la stratégie de la Communauté urbaine pour l'ensemble des modes de déplacements, y compris les modes de déplacement doux (marche-à-pied, vélo).

Encourager les mobilités moins émettrices

L'extension du réseau de transports en commun et l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers sont des leviers majeurs pour augmenter progressivement la part modale des transports en commun dans les déplacements (12% environ en 2009) et diminuer les émissions de GES. Ces dernières années, d'importants investissements ont permis d'étendre le réseau structurant de transports en commun sur la commune de Marseille : création de deux lignes de tramway, dont l'une dispose d'une correspondance avec le métro, extension de la ligne 1 du métro jusqu'à La Fourragère (4 stations supplémentaires), et prolongement

de la ligne de tramway de Gantès à Arenç (700 mètres). La montée en puissance de la carte Transpass (billettique sans contact) facilite considérablement l'usage de tous les modes de transports en commun sur Marseille Provence Métropole.

L'année 2011 s'est orientée vers la production d'études préalables au déploiement du réseau de transports en commun sur la ville centre avec notamment :

- ▶ l'extension du tramway de Saint-Louis à Castellane ;
- ▶ l'extension du métro de Bougainville à Gèze ;
- ▶ l'aménagement de lignes de bus à haut niveau de service (BHNS) dans le cadre du Plan Campus : entre l'université de Saint-Jérôme et le technopôle de Château-Gombert, entre l'université de Luminy et Castellane.

Connecter les centres de transfert des déchets connectés au rail

Près de 60% des ordures ménagères produites sur le territoire transitent par un des quatre centres de transfert utilisés par MPM. Cette organisation permet d'optimiser les déplacements et de limiter la production d'émissions de GES. Les unités de Marseille Nord et Marseille Sud sont directement reliées au centre de traitement multifilières de Fos-sur-Mer par voie ferroviaire, mode de transport moins émetteur que la route. A eux seuls, ces deux sites traitent 90% des ordures ménagères transférées.

L'éco-conditionnalité des aides relatives à l'habitat

En matière d'habitat, le volet énergie de l'éco-conditionnalité des aides prend progressivement de l'ampleur. La Communauté urbaine mobilise tous les ans ses fonds propres pour favoriser la production de logements sociaux. Dans ce cadre, l'obtention du label Bâtiment Basse Consommation (BBC) est encouragée à hauteur de 2000 euros par logement en 2011. La Communauté urbaine a obtenu auprès de l'État la délégation des aides à la pierre jusqu'en 2014. A ce titre en 2011, le montant de l'aide peut être majoré pour les logements sociaux (neuf ou acquisition/réhabilitation) labellisés Haute Performance Énergétique (HPE).

Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général destiné à aider les propriétaires à mobiliser les subventions de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), un contrat local d'engagement sur la performance énergétique a été signé avec l'ANAH, ainsi qu'un protocole d'accord avec la Ville de Marseille qui va permettre d'abonder ce fond.

Le soutien aux filières énergétiques alternatives

La Communauté urbaine finance la gouvernance et accompagne l'animation du pôle de Compétitivité CAPENERGIE, énergies non génératrices de gaz à effet de serre. L'ambition est de préparer l'industrie et la formation aux mutations technologiques en développant des solutions concrètes pour anticiper l'épuisement des énergies fossiles :



- ▶ maîtrise de la demande en énergie ;
- ▶ recours aux énergies non génératrices d'émissions de GES, notamment les énergies renouvelables (solaire, énergie marine, biomasse) ;
- ▶ stockage de l'énergie, couplage et intégration des systèmes énergétiques.

Parallèlement, des actions très concrètes sont mises en œuvre sur MPM. L'ensemble des **feux tricolores** est progressivement équipé d'ampoules à leds, moins consommatrices d'énergie et dotées d'une durée de vie plus longue. Depuis 2006, 2,5 gigawatts ont ainsi été économisés. MPM souhaite également équiper les toitures de certains bâtiments communautaires de **panneaux solaires photovoltaïques** (contrat d'occupation temporaire). Une étude technique et économique a été menée dans cet objectif en 2011.

Le fonctionnement interne de la collectivité

Un audit patrimonial et énergétique des bâtiments et sites communautaires est en cours d'élaboration. L'objectif est, à terme, de réduire les consommations d'énergie et de développer le recours aux énergies renouvelables : amélioration de l'isolation thermique, changement des chaudières, solaire thermique et photovoltaïque.

La Communauté urbaine souhaite réduire progressivement son parc de véhicules (hors véhicules techniques), sans pour autant réduire la mobilité des agents. C'est pourquoi en 2011 :

- ▶ **le bénéfice de la carte RTM** a été étendu à l'ensemble du personnel ;
- ▶ **le dispositif de voitures en libre-service Autopartage** a été expérimenté. Il a démontré ses avantages : flexibilité, coût limité, rôle pédagogique auprès des agents.

La collectivité renouvelle également tous les ans une partie de son parc de véhicules par des véhicules neufs, moins consommateurs de carburants et moins émetteurs de GES. Une partie des agents circule en scooters et vélos électriques.

Axes de progrès

- ▶ Traduire la phase de diagnostic et de concertation du Plan Climat de MPM en programme d'actions partenarial.
- ▶ Inscrire l'objectif de diminuer les émissions de GES dans le futur Plan de Déplacements Urbains (PDU), notamment en poursuivant les projets de transports en commun et en créant un réseau d'itinéraires cyclables cohérent pour encourager la pratique de ce mode de déplacement doux.
- ▶ Créer des stations d'accueil multimodales de mobilité douce. MPM souhaite aménager des stations de recharge des vélos à assistance électrique (VAE) en utilisant la trame des transports en commun comme armature du réseau. Une Maison de la mobilité (Saint-Charles) compléterait le dispositif : information et accueil du public, service de réparation, délivrance des abonnements, etc.

- ▶ Subventionner les Plans de Déplacements Inter-Entreprise (PDIE).

- ▶ Développer les outils d'information dynamique auprès des usagers (exemple : calcul des temps de parcours).

- ▶ Créer un centre de transfert des déchets dans les quartiers Est de Marseille, afin d'optimiser encore plus les déplacements liés au transit des déchets.

- ▶ Pérenniser le dispositif Autopartage dans le temps et l'étendre à l'ensemble des agents de la collectivité.

- ▶ Mettre en place un Plan de Déplacement d'Administration (PDA) et développer le covoiturage.

- ▶ Développer le recours aux certificats d'économie d'énergie sur les bâtiments et équipements de MPM.

- ▶ Recourir au principe de "lot géographique" dans les marchés de maintenance et d'entretien de la CU MPM, pour limiter les déplacements induits.

- ▶ Engager des réflexions sur le développement du télétravail au sein de la collectivité.



2. PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

De quoi parle-t-on ?

La biodiversité peut se définir comme la diversité des milieux naturels (écosystèmes), des espèces animales et végétales et des gènes (races ou variétés d'espèces). Sur le territoire de MPM, la richesse écologique est reconnue par de nombreux inventaires scientifiques. Elle prend appui sur une grande diversité de milieux et d'habitats naturels, sur terre et en mer : massifs calcaires de la Nerthe, de l'Étoile, du Garlaban, de la Sainte-Baume, des Calanques, zones humides des étangs de Berre et de Bolmon, sites littoraux et marins, îles et archipels... C'est dans ces espaces que la biodiversité est le mieux représentée et qu'elle doit être prioritairement préservée.

La protection des milieux s'entend comme l'ensemble des actions qui tendent vers l'amélioration de la qualité de l'air, de la qualité des eaux de surface (mer, cours d'eau), souterraines et des sols (action de dépollution). Sur MPM, comme sur nombre de territoire urbanisés, ces milieux subissent de fortes pressions anthropiques qui ont aussi des impacts sur la santé des habitants et, à terme, sur leur qualité de vie mais aussi sur l'attractivité économique et touristique du territoire.

Les ressources naturelles du territoire sont par définition épuisables : eau potable, calcaire, sols arables et production agricole. Il convient donc de les exploiter de façon

durable et rationnelle. MPM bénéficie d'une alimentation en eau de qualité, grâce au Canal de Marseille et au Canal de Provence qui acheminent les eaux brutes de la Durance et du Verdon, d'une qualité exceptionnelle. Le calcaire, indispensable au développement urbain du territoire, est exploité dans sept carrières en roche massive implantées dans la couronne collinaire. L'activité agricole, autrefois structurante, est entrée en concurrence avec le mode d'urbanisation extensif de ces trente dernières années. En 2005, la Surface Agricole Utilisée (SAU) ne couvre plus que 2,2% du territoire de MPM, soit une régression de 36% par rapport à 1988.



Analyse de l'action de la collectivité

Il y a encore peu de temps, la préservation de la biodiversité était souvent opposée au développement urbain et économique sur un territoire urbain contraint par sa géographie pourtant exceptionnelle, entre mer, étangs et massifs. Le Grenelle de l'environnement a bouleversé la donne et suscité une prise de conscience : développement et préservation peuvent et doivent désormais être conciliés.

La connaissance du fonctionnement écologique de MPM

L'achèvement de **l'étude des continuités et des corridors écologiques de Marseille Provence Métropole** en 2011 constitue une étape importante dans l'amélioration de la connaissance du fonctionnement écologique du territoire. Elle a permis d'identifier les "cœurs de nature" (espaces réservoirs de biodiversité), les grandes liaisons écologiques encore fonctionnelles et celles où la continuité a été rompue. Elle a mis en évidence des points de vigilance, notamment dans les espaces d'interface entre les zones urbaines et naturelles. Cette étude trouve une traduction quasi immédiate dans l'élaboration du SCOT et alimentera les réflexions lors de l'élaboration des PLU.



Le Schéma de Cohérence Territoriale de Marseille Provence Métropole, en cours d'élaboration, illustre bien ce virage. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), débattu en Conseil Communautaire en 2010, affiche clairement sa volonté de préserver et de valoriser durablement le patrimoine naturel. Il se traduit par des règles définies dans le Document d'Orientations Générales (DOG) en cours d'élaboration, en vue de "promouvoir un rapport exemplaire entre ville et nature". La construction d'une trame écologique est proposée : préservation des cœurs de nature, maintien des grandes liaisons écologiques, restauration du fonctionnement naturel des cours d'eau et renforcement du rôle écologique des zones d'interface.

Une collectivité engagée dans la création du Parc National des Calanques

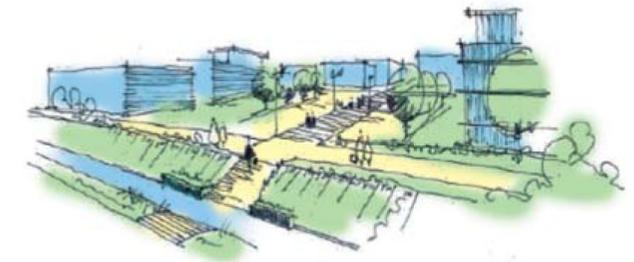
La Communauté urbaine est engagée dans le processus de création du Parc National des Calanques du fait de ses nombreuses compétences en rapport avec les enjeux de ce "hot spot" de biodiversité. Au-delà de sa participation financière au Groupement d'Intérêt Public (GIP) des Calanques, la CU MPM participe depuis 2008 aux différentes commissions et ateliers de travail et prend en compte les interactions entre la charte du parc en cours d'élaboration, le SCOT de MPM, et plus globalement la volonté de préservation de ses espaces naturels remarquables.

Le Parc National des Calanques a vocation à être le premier parc national français périurbain, à la fois terrestre et marin. Il

apportera une réponse concrète aux grands enjeux identifiés sur le territoire, grâce à de nouveaux moyens institutionnels, humains et financiers dédiés.

La recherche d'un équilibre entre préservation de la biodiversité et développement économique

La Communauté urbaine a eu à cœur d'intégrer les enjeux de préservation de la biodiversité au projet de **Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Florides** à Maignane, dont la seconde tranche des travaux de viabilisation a débuté en 2011. La présence de deux espèces floristiques protégées (alpiste paradoxale et bugrane sans épines) a guidé le parti d'aménagement de cette ZAC de 87 hectares. Les ruisseaux et canaux d'irrigation existants ont été conservés. Les habitats favorables aux deux espèces ont été maintenus ou créés : bande agricole entretenue par un agriculteur, gestion écologique des eaux pluviales et création d'un parc paysager de 4 hectares. 20 hectares (hors ZAC) ont été acquis et donnés en gestion au Conservatoire du Littoral au titre de mesures compensatoires. Au total, sur les 60 hectares cessibles de la ZAC, 27 hectares ont été consacrés à la réalisation d'une trame verte. Cet ensemble de mesures souligne la recherche d'un équilibre durable entre le développement d'activités productives et tertiaires et la préservation de la biodiversité.



Le parc des Florides, un parti pris de qualité environnementale

La ZAC Athélia V s'inscrit dans la même logique. Très proche d'espaces naturels citadins exceptionnels, elle a reçu un avis favorable de l'autorité environnementale sur l'étude d'impact du dossier de création. Des cahiers de prescriptions durables, paysagères et architecturales à l'attention des futurs opérateurs seront annexés au cahier des charges de cession de terrains. En tant qu'aménageur public, la Communauté urbaine réalise un programme d'équipements publics innovant et respectueux des principes du développement durable (dimensionnement, matériaux, solutions alternatives, etc.).

En 2011, la Communauté urbaine a rejoint un groupe de travail partenarial, constitué pour **élaborer un projet d'aménagement durable du technopôle de Luminy** à horizon



2030 et 2050. Deux projets à forts enjeux de développement durable se juxtaposent sur ce site, tous deux inscrits dans les politiques de la CU MPM : le futur Parc National des Calanques et le parc scientifique et technologique de Luminy (densification). Cette enclave urbaine, dans un site mondialement connu pour ses richesses naturelles, joue un rôle moteur pour le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation technologique de la métropole marseillaise.

La préservation de la biodiversité en ville

Cet axe d'intervention est encore peu développé. Quelques actions et projets méritent toutefois d'être signalés. Dans le cadre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) de La Ciotat, Marignane, Marseille et Septèmes-les-Vallons, la **Communauté urbaine subventionne le fonctionnement de plusieurs jardins familiaux**. Ceux-ci participent de la trame verte urbaine et donc de la préservation de la biodiversité en ville.

La Communauté urbaine projette de construire une **miellerie communautaire** sur une ancienne maison éclusière du Canal de Marseille dans le quartier de Sainte-Marthe. Une étude de faisabilité pour réhabiliter ce bâtiment a été réalisée en 2011. Cet équipement contribuera à préserver les abeilles en milieu urbain et à sensibiliser les habitants sur le rôle majeur de ces insectes dans la préservation de la biodiversité.

Des actions pour améliorer la qualité des milieux

Au titre de sa compétence de **lutte contre la pollution de l'air**, la CU MPM participe à la surveillance de la qualité de l'air. Elle finance pour partie les réseaux de surveillance ATMO PACA et AIRFOBEP. En 2011, **le crématorium de Saint-Pierre (Marseille) a été équipé d'un système de filtration des fumées**, améliorant ainsi la qualité de l'air et la santé des riverains. Les actions visant à réduire la part modale des déplacements en voiture, abordées dans la rubrique "lutte contre le changement climatique", contribuent également à cet objectif, en particulier dans les centralités urbaines où la population se concentre.

Au titre de sa compétence assainissement (collecte, transport, traitement), la CU MPM œuvre pour **limiter les im-**



Géolide, la station d'épuration de Marseille mise aux normes biologiques

pacts des rejets dans les milieux terrestres et surtout littoraux. En effet, le point de rejet de 8 stations d'épuration sur 10 se situe en Méditerranée et dans l'étang de Bolmon. Le parc de stations a été mis aux normes biologiques et sa capacité accrue ; la qualité des rejets fait l'objet d'un suivi écologique depuis 2007. Des travaux de réhabilitation des 2500km de canalisations et d'extension du réseau se poursuivent en 2011 : traverse de la Penne, chemin du Valon des Tuves (Marseille) et calanques d'Ensuès-la-Redonne. MPM veille également à la bonne conception, implantation et exécution des quelques 11 000 installations d'assainissement non collectif. Parallèlement, le nettoyage des voies "à sec" se développe, permettant à la fois d'économiser la ressource en eau et d'éviter le rejet en mer des eaux de lavage dans le centre-ville de Marseille, où le réseau est unitaire.

Dans le cadre de la démarche de modernisation des ports de plaisance qu'elle gère, la Communauté urbaine axe une partie de son intervention sur leur **mise aux normes environnementales**. Ainsi en 2011, une station d'avitaillement et une déchèterie ont été créées respectivement sur les port de la Pointe-Rouge et du Frioul. Une étude sur la mise aux normes de l'ensemble des aires de carénage a également été lancée.

La Communauté urbaine participe à l'organisation du **sixième Forum Mondial de l'Eau**. Il se tiendra à Marseille en 2012 sur le thème "le temps des solutions". Parmi les objectifs cibles de cette manifestation de grande envergure : préserver la qualité de la ressource en améliorant l'accès à l'assainissement, préserver la qualité des écosystèmes aquatiques et marins.



Face à la rareté foncière qui caractérise le territoire de MPM, le renouvellement urbain est devenu un impératif. La reconstruction de la ville sur la ville impose la **dépollution de friches industrielles**, contribuant à améliorer la qualité des sols et sous-sols. C'est notamment le cas des sites ayant vocation à accueillir de nouvelles ZAC, à l'image du crassier Alusuisse situé à Marseille dans le quartier des Aygalades (site des "boues rouges"), qui a fait l'objet d'une étude préalable en 2011. Officiellement fermé en mars 2010, le **centre de stockage des déchets de La Crau** accueillait plus de 60% des déchets produits sur le territoire communautaire. Il constituait alors la plus grande décharge à ciel-ouvert d'Europe. Toujours géré par MPM en 2011, le site fait l'objet d'un vaste programme de réhabilitation. Outre l'impact positif sur la qualité des sols, un retour progressif de la faune et la flore a été constaté, avec notamment la présence de deux espèces de tortues.

Axes de progrès

- ▶ Traduire concrètement les résultats de l'étude des continuités et corridors écologiques de MPM dans les documents d'urbanisme d'échelle communale (PLU).
- ▶ Réaliser l'étude opérationnelle pour la création de la miellerie communautaire.
- ▶ Développer les constructions dites "à biodiversité positive", étudier l'opportunité d'introduire ce critère dans les aides à la pierre.

Poursuivre la mise aux normes environnementales des ports de plaisance

- ▶ Introduire des clauses environnementales, ciblées sur la préservation de la biodiversité, dans les cahiers des charges de cession de terrains des ZAC.
- ▶ Rédiger une charte visant à supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires et chimiques dans les marchés de MPM.
- ▶ Créer une Zone d'Action Prioritaire pour l'Air (ZAPA) à Marseille, au sein de laquelle des mesures spécifiques seront prises pour réduire la pollution de l'air liée à la circulation routière, et donc améliorer la santé des habitants. MPM envisage de travailler a minima sur les périmètres du Vieux-Port et d'Euroméditerranée. Calendrier prévisionnel : phase études en 2012-2013 et mise en œuvre en 2014.
- ▶ Engager l'élaboration d'un Contrat de baie, et aboutir à l'élaboration d'un programme d'actions partenarial visant à restaurer la qualité des eaux littorales.
- ▶ Poursuivre la démarche de mise aux normes environnementales des ports de plaisance. Les opérations prévues en 2011 sont la restructuration des sanitaires du port du Frioul, la création de l'aire de carénage de l'UNM (Vieux-Port) et la rénovation de l'aire technique du port de Carry.
- ▶ Encourager la création d'une plate-forme mutualisée de dépollution sur l'Écocité Euroméditerranée, qui permettrait de traiter les terres sur place et de les réutiliser sur site.





3. ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

De quoi parle-t-on ?

La notion d'épanouissement est très large. Dans le présent rapport, elle est définie comme l'accès de tous les habitants de Marseille Provence Métropole aux biens et aux services essentiels : eau potable, logement, protection contre les risques naturels et technologiques majeurs, éducation, alimentation, culture... La création de richesses et le développement de l'emploi sur le territoire font également partie des pivots de cette finalité.

Certaines compétences de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole s'inscrivent directement dans cet objectif de développement durable : développement économique, gestion du service public de l'eau ou encore mise en œuvre de la politique d'équilibre social de l'habitat.

Analyse de l'action de la collectivité

La gestion de la ressource en eau, un service public fondamental

La Communauté urbaine est en charge de l'approvisionnement de la ressource en eau, le traitement et la distribution de l'eau potable. Le territoire bénéficie d'une triple alimentation en

eau brute de grande qualité, notamment grâce au Canal de Marseille qui approvisionne le territoire en eau de la Durance.

Chaque année, des investissements sont réalisés pour garantir ce service public essentiel. En 2011, les opérations sur la distribution constituent le plus gros poste de la politique de l'eau sur le territoire communautaire : renouvellement et extension des réseaux, sécurisation, renforcement de l'interconnexion, défense contre l'incendie, construction de réservoirs, etc. D'importants travaux ont également été entrepris pour moderniser certaines usines de production d'eau potable et pour augmenter la capacité du puits Saint-Joseph (forage). Des études relatives à la protection des sites de captage d'eau brute, du bassin de Réaltort et du Canal de Marseille ont également été réalisées.

Créer de la richesse et soutenir l'emploi

Compétente en matière de développement économique, la Communauté urbaine décline sa stratégie en plusieurs axes fondamentaux : soutien à l'économie de la connaissance (formation supérieure, recherche, innovation), développement du pôle d'affaire à vocation internationale Euroméditerranée, restructuration et dynamisation des activités des bassins du Grand Port Maritime de Marseille, développement de l'offre foncière et soutien à l'innovation industrielle via les pôles de compétitivité.

En 2011, une partie de l'investissement de MPM a été ciblé sur certains territoires, tels que le parc des Florides, la plaine du Caire et le village d'activités Luminy Biotech. Un appui a également été apporté à deux pépinières d'entreprises : le pôle média de la Belle de Mai et l'Hôtel Technoptique de Château-Gombert.

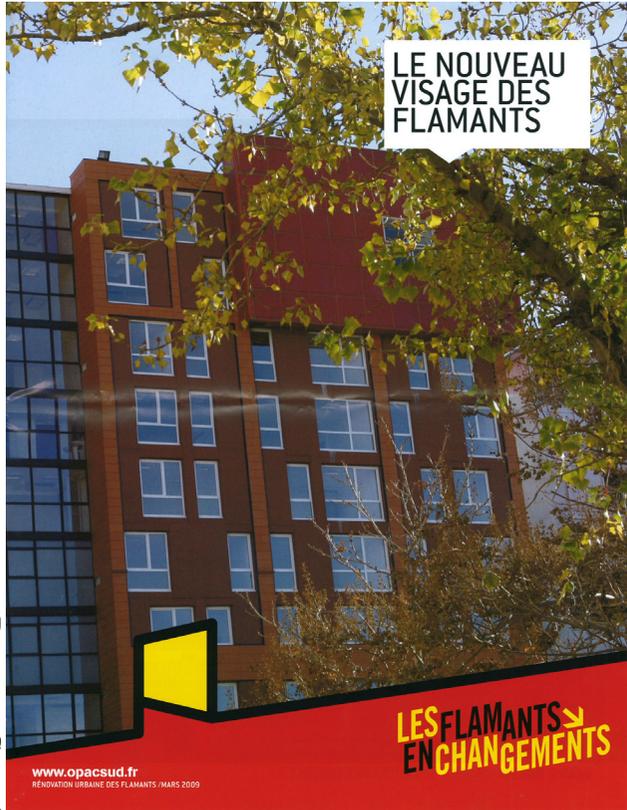
L'accès au logement pour tous

Adopté en 2006, le Programme Local de l'Habitat (PLH) a permis de définir les contours de la politique communautaire de l'habitat, orientée autour de la diversification de l'offre de logements et de la requalification du parc, de l'accès au logement et de la mise en œuvre des parcours résidentiels. **La Communauté urbaine s'est engagé à produire 6000 logements par an sur son territoire, dont 20% de logements sociaux** (soit 1200 logements sociaux par an en moyenne).

En 2011, **plusieurs actions pluriannuelles visent l'équilibre social de l'habitat** : aides directes à la production de logements sociaux dans le parc public et attribution des aides à la pierre de l'État liées à la construction, l'acquisition et l'amélioration des logements locatifs sociaux. La Communauté urbaine subventionne l'association Handitoit, favorisant l'accès au logement adapté aux personnes handicapées qui désirent rester autonomes.



Programme d'habitat social Les Flamands, réhabilité en 2009



Reçu au Contrôle de légalité le 15 février 2012

Prendre en compte les risques majeurs dans le développement urbain

MPM s'inscrit dans une **politique générale de prévention et d'anticipation des risques naturels et technologiques majeurs**. Un état des lieux de la connaissance des risques a été réalisé sur les 18 communes en 2011. Parallè-

lement, MPM participe à l'élaboration des Plans de Prévention des Risques (PPR) diligentés par l'État.

Le SCOT de MPM, en cours d'élaboration, intègre la présence de risques majeurs en amont des décisions de planification du territoire et des opérations d'urbanisme. A ce titre, le DOG, soumis à la concertation (novembre 2011), propose un panel de prescriptions visant à diminuer le risque incendie, maîtriser les risques en milieu urbain et recommande de développer les approches multirisques.

En 2007, le périmètre de l'Opération d'Intérêt National Euro-méditerranéenne a été étendu à 170 hectares. Ce vaste territoire de renouvellement urbain a été sélectionné par l'État en 2009 pour devenir l'une des 13 Écocités françaises. L'une de ses déclinaisons à venir est la **création du parc linéaire des Ayalades** (14 hectares). Il a été conçu comme un vaste ouvrage de rétention des eaux à l'échelle de la vallée. L'aménagement de ce "jardin submersible" a une double ambition : réduire le risque d'inondation en aval en restaurant les fonctions hydrauliques du cours d'eau et rééquilibrer l'offre de loisirs et d'équipements sportifs entre le Nord et le Sud de Marseille.

Développer l'accès à la culture en lien avec MP 2013

Marseille Provence a été sélectionnée pour être la **capitale européenne de la culture en 2013**. La Communauté urbaine s'est naturellement investie dans ce grand rendez-vous culturel alliant excellence artistique et participation populaire. En 2011, au-delà de sa participation financière à l'associa-

tion Marseille Provence 2013 dont elle est membre fondateur, la Communauté urbaine travaille dans le cadre de ses compétences à la création d'un **"Pass 2013"**. L'objectif est de regrouper sur une même carte l'offre culturelle et l'offre en transports en commun à l'échelle des Bouches-du-Rhône, tous modes confondus (métro, tramway, bus, cars, TER...) et disposant d'une tarification favorable. En facilitant la mobilité, cette action s'inscrit dans l'objectif de rendre la culture accessible au plus grand nombre.

Le fonctionnement interne de la collectivité

Dans le cadre de la politique de **santé et de sécurité**, MPM réalise tous les ans le Document Unique d'évaluation des risques professionnels. Les 4000 agents bénéficient également de **prestations sociales** qui contribuent à leur bien-être : présence d'assistantes sociales, de psychologues, accompagnement dans la recherche d'un logement social, dans les situations de surendettement, accès à une crèche interentreprises, tickets restaurant, tarifs préférentiels pour activités culturelles et sportives, etc.

En matière de **parité et d'égalité professionnelle**, les femmes sont bien représentées dans la catégorie d'encadrement supérieur (catégorie A). Elles le sont moins dans les postes de direction et dans les métiers très techniques. La recherche d'une plus grande mixité dans ces métiers s'est traduite par l'embauche de femmes à des postes traditionnellement occupés par des hommes (ex. cantonniers, chauffeurs de bennes, police de la propreté). En 2011, la Communauté



urbaine a signé la **Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale**. En ce sens, elle s'engage à mettre en œuvre une démarche concrète et globale pour garantir l'égalité entre les femmes et les hommes et affirmer son importance pour la démocratie. Elle doit donner lieu à un diagnostic au sein de l'institution puis à un plan d'actions pour l'égalité dans un délai de deux ans à compter de la signature.



Axes de progrès

- ▶ Poursuivre l'application de la stratégie de développement économique de MPM, en faveur de la création d'emplois et de la création de richesses.
- ▶ Réviser le Programme Local de l'Habitat, en tirant profit des débats résultant des États Généraux du Logement.
- ▶ Créer le "Pass 2013", dans le cadre de Marseille Provence Capitale européenne de la culture.
- ▶ Anticiper les effets du changement climatique dans les risques naturels majeurs.
- ▶ Développer l'approche multirisques.
- ▶ Poursuivre la politique de mixité hommes/femmes dans les métiers traditionnellement plus représentés par les hommes au sein de la Communauté urbaine.
- ▶ Conventionner avec la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT). MPM envisage une convention de 2 ans (2012 – 2013) afin d'être mieux accompagnée sur la prévention routière, l'utilisation de produits dangereux et les risques liés au BTP.

La Cow parade, 2007



4. COHÉSION SOCIALE, SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET GÉNÉRATIONS

De quoi parle-t-on ?

L'objectif est d'assurer un développement qui garantisse aux générations présentes et futures le maintien et l'amélioration du bien-être social, économique, écologique sans que cela soit fait au détriment des plus démunis ou des territoires voisins. Cette finalité intègre l'ensemble des actions qui améliorent la qualité du cadre de vie sur le territoire. En ce sens, elle est extrêmement transversale et se recoupe parfois avec la notion d'épanouissement de tous les êtres humains (finalité 3). Elle intègre également la participation de la Communauté urbaine aux projets, instances et réseaux associant plusieurs intercommunalités ou plusieurs échelles de territoire.

Analyse de l'action de la collectivité

Construire un espace de solidarité dans les quartiers sensibles

La CU MPM dispose de la compétence politique de la ville. Dans ce cadre, elle est partenaire des quatre **Contrats Urbains de Cohésion Sociale** (CUCS) de La Ciotat, Marganne, Marseille et Septèmes-les-Vallons. L'objectif du dispo-

sitif CUCS est de mettre en place un projet urbain de cohésion sociale destiné à intégrer d'avantage ces quartiers dans la ville et améliorer la vie quotidienne des habitants. Les CUCS se traduisent par des programmes d'actions pluriannuels, déclinant le projet de cohésion sociale sur des champs prioritaires variables selon les sites.

L'accès à l'emploi

La Communauté urbaine joue un rôle majeur dans la redistribution de deux fonds structurels européens, qui impactent positivement sur la cohésion sociale et l'accès à l'emploi :

► **Le Fonds Européen de Développement Régional** (FEDER), qui vise à renforcer la cohésion économique et sociale au sein de l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres régionaux. Des aides directes aux investissements dans les entreprises peuvent notamment être données pour créer des emplois durables.

► **Le Fonds Social Européen** (FSE), qui a pour objectif la réduction des écarts de richesse et niveaux de vie entre les États membres et leurs régions, et le renforcement de la cohésion économique et sociale. Le champ d'intervention comprend notamment les aides pour l'adaptation des travailleurs et l'accès à l'emploi des personnes défavorisées ou discriminées.

A ce titre, la Communauté urbaine s'implique fortement dans le choix des nombreux porteurs de projets privés et le suivi et

la traçabilité des projets. Ceux-ci doivent répondre à de nombreux critères au moment de l'instruction du dossier : critères environnementaux, relatifs à l'égalité homme-femme, à l'impact sur l'emploi, à la dimension Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Certains conditionnent l'octroi de la subvention (critères d'éligibilité), d'autres permettent de les hiérarchiser ou de faire bénéficier les porteurs de projets d'un "éco-bonus". Exemples de critères environnementaux d'éligibilité : la lutte contre le changement climatique (émission de GES, dépendance énergétique, mobilité), la gestion de l'eau, des déchets, l'impact sur les paysages. Cette action répond donc à plusieurs autres finalités du développement durable.

La Communauté urbaine souhaite favoriser l'accès ou le retour au travail des personnes en difficulté, au titre de sa compétence développement économique et insertion par l'économie. Cette intervention repose sur **trois Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi** (PLIE) des bassins de vie Centre, Est et Ouest de MPM. Le retour ou l'accès à l'emploi est facilité par la mise en œuvre de parcours individualisés et d'un accompagnement personnalisé. Depuis 2010, MPM est organisme intermédiaire pour le compte des trois PLIE (Fonds Social Européen). Elle participe financièrement à la **charte d'insertion des PLIE** avec l'ANRU. L'objectif est de suivre le recrutement de personnes issues de quartiers en Zone Urbaine Sensible (ZUS) dans les chantiers de rénovation urbaine



des communes de Marignane, Marseille et La Ciotat.

Dans le cadre de sa **politique de services aux entreprises**, la Communauté urbaine accompagne le développement et la création d'entreprises sur son territoire afin d'y développer l'emploi et de favoriser leur insertion dans le tissu économique et social. En 2011, des actions ont notamment été engagées sur le territoire des deux Zones Franches Urbaines (ZFU) et dans le cadre du programme européen FEDER : études d'aménagement, soutien au réseau associatif "Cap Nord Entreprendre". En moins de 15 ans, plus de 13000 emplois ont été créés sur le territoire des deux ZFU. Soucieuse de la **bonne intégration des salariés délocalisés et de leur famille**, la Communauté urbaine participe à la mise en place de conditions d'accueil optimales : organisation de voyages de découverte, aide à la recherche d'emploi pour les conjoints, etc.

L'amélioration du cadre de vie et de l'espace public

Plusieurs actions et projets répondent à cet item très transversal en 2011, certains d'entre elles étant renouvelées chaque année.

La lutte contre les nuisances sonores est une compétence communautaire, qui se traduit en 2011 par une participation financière à la résorption des points noirs de bruit sur les autoroutes A7 et A55 (murs antibruit). Signalons qu'en 2010, le Plan de prévention du bruit dans l'environnement de

MPM a été approuvé, faisant suite à l'élaboration de la cartographie du bruit (2008).

Le dispositif **Police de la propreté** a été instaurée par la Communauté urbaine depuis 2009 afin d'améliorer la propreté des espaces publics. Outre leur mission de répression, les conseillers ont un rôle pédagogique à jouer auprès des entreprises et des administrations. Les patrouilles, réalisées à la demande des communes, se concentrent pour beaucoup dans l'hyper-centre de Marseille. Durant l'été 2011, le dispositif a bénéficié avec succès à quelques communes balnéaires telles que La Ciotat. En complément, un service d'intervention rapide, pour l'instant dédié à l'hyper-centre marseillais, a la charge de remettre en état les lieux où des incivilités constatées et d'enlever des encombrants de l'espace public. Pour optimiser la collecte, des **conteneurs déchets enterrés** ont été implantés dans le centre-ville de Marseille. Ces

colonnes réduisent les impacts visuels et olfactifs des conteneurs classiques et colonnes de tri sélectif et améliorent donc la qualité de l'espace public. En 2011, la place Lulli et ses abords en ont été équipés, dans le cadre d'un aménagement plus global achevé la même année, visant à embellir et apaiser cet espace public proche du Vieux-Port.

L'ambition du projet Vieux-Port est de faire d'un espace emblématique de cœur de ville une véritable agora, un lieu de vie attractif capable d'accueillir des manifestations événementielles. Apaiser l'espace public au profit des modes doux, réorganiser les circulations à l'amont et le plan d'eau comptent parmi les grands objectifs du projet. En ce sens, il s'inscrit pleinement dans l'amélioration du cadre de vie, tout autant qu'il va contribuer à réduire les émissions polluantes et

Le Projet Vieux-Port, quai de la Fraternité





les nuisances sonores. MPM assure la maîtrise d'ouvrage de cette démarche partenariale, cofinancée par MPM, la Ville de Marseille et le conseil général des Bouches-du-Rhône. Après la désignation du lauréat du concours international de maîtrise d'œuvre en 2010, l'année 2011 a connu deux temps forts : l'organisation d'une concertation publique puis de l'enquête publique.

MPM a la charge d'**adapter, de rénover et d'entretenir le domaine viaire de son territoire**, pour un meilleur confort et une sécurité accrue. En 2011, les services opérationnels gèrent près de 2000 kilomètres de voies, dont plus de 700 kilomètres à Marseille en lien avec le dispositif Allo Mairie : rénovation de trottoirs et chaussées, scellements de mobilier urbain, peintures routières, etc. MPM est également compétente dans la mise en sécurité des abords des écoles et l'**aménagement de zones de rencontre**. Grâce à la réduction de la vitesse autorisée (20 ou 30 km/heure), les zones de rencontre favorisent la mixité des modes de déplacement sur la voie (voiture, marche-à-pied, vélo). En 2011, l'artère commerçante de la rue Fontange (6^e arrondissement de Marseille) a été requalifiée dans ce sens : chaussée semi-piétonne, plateau unique, limitation de la vitesse à 20 km/heure.

D'importants investissements sont en cours pour **améliorer le confort et la sécurité des usagers des transports en commun**, notamment dans le métro (rénovation des stations, remplacement des rames). En matière de transport scolaire, des travaux de mise en sécurité des points d'arrêt ont été entrepris (signalisation, cheminement piéton).

Rattraper le retard en matière d'accessibilité PMR

Les espaces publics et les transports en commun de MPM sont encore peu accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR). Des efforts sont en cours pour rattraper ce retard, conformément à la loi sur l'égalité des chances (2005). En 2010, MPM a réalisé son Schéma directeur d'accessibilité des transports publics et son Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics. En 2011, cette volonté se manifeste budgétairement par l'**amélioration de l'accessibilité PMR en cas de travaux** sur l'espace public et sur le domaine viaire. Le **service Mobi Métropole** a été déployé sur l'ensemble du territoire en partenariat avec la RTM (49000 voyages en 2011).



La construction du "fait métropolitain"

Progressivement, la Communauté urbaine élargit ses réflexions à des échelles territoriales dépassant son périmètre administratif, dans un objectif de cohérence et d'efficacité de l'action publique.

Le SCOT de MPM en cours d'élaboration, se veut un outil de la construction du fait métropolitain en trouvant les complémentarités, en proposant les coopérations indispensables et une base de dialogue avec ses territoires voisins. Les questions centrales relèvent pour l'instant de l'accessibilité et des déplacements, de l'attractivité et du développement économique.

La Communauté urbaine est partenaire de l'**Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise** (Agam). Cette structure assure une fonction d'expertise, de conseil pour favoriser la coordination des politiques de développement dans une logique de mutualisation et de cohérence. Elle associe les collectivités locales et l'État, ainsi que plusieurs organismes et établissements concourant au développement urbain et économique du territoire métropolitain. Elle constitue en cela un vecteur de dialogue, de débat et de travail en commun des collectivités locales.

La Communauté urbaine œuvre également à la réussite de projets d'échelle "supra-MPM". La démarche **Marseille Provence 2013** est emblématique à ce titre. Le Conseil d'Administration de l'association éponyme associe nombre de collectivités locales – dont la CU MPM – et d'institutions, autour d'un projet fédérateur : créer un grand événement culturel po-



pulaire de dimension internationale, accélérateur de transformation durable du territoire, sur les plans économique, urbain et social.

Le forum des Conseils de Développement MPM, du Pays d'Aubagne et de l'Étoile et du Pays d'Aix a pris naissance en 2011. Cette nouvelle instance de coopération travaille de manière partenariale sur les thèmes de la culture, des déplacements, de l'innovation et l'emploi. Le forum du 5 mars 2011, tenu à Aubagne, a été l'occasion de mettre en valeur le travail partenarial engagé par les trois Conseils de Développement et de poser les premiers jalons d'une approche métropolitaine partagée.



Le fonctionnement interne de la collectivité

Le nouvel Intranet, mis en service en 2011, met à disposition des agents de la collectivité un grand nombre d'informations. Le portail dédié aux ressources humaines renseigne notamment sur la santé et à la sécurité au travail.

Un dispositif a été mis en place en 2011 pour améliorer l'accueil des nouvelles personnes recrutées dans la structure : réunion mensuelle, mise à disposition de documentation, information dispensée sur l'institution, etc.

Axes de progrès

- ▶ Lancer la phase opérationnelle du projet Vieux-Port : aménagement des quais, réorganisation du plan d'eau et du plan de circulation.
- ▶ Poursuivre l'amélioration du confort dans les transports en commun.
- ▶ Poursuivre l'aménagement de conteneurs à déchets enterrés, afin d'améliorer la qualité de l'espace public. En 2012, MPM envisage d'implanter 185 colonnes, notamment aux abords des espaces ciblés pour Marseille Provence 2013.
- ▶ Améliorer la prise en compte de la gestion des déchets dans l'aménagement de l'espace public, et ce dès l'amont.

▶ Mettre en œuvre le Plan de Prévention du Bruit dans l'environnement de MPM.

▶ Mettre en service la navette maritime reliant la Pointe-Rouge au Vieux-Port. Cette expérimentation de bateau-bus devrait être opérationnelle en mars 2012 et devrait permettre de gagner en temps de parcours.

▶ Faire adhérer la Communauté urbaine à l'Agence Française des Villes et Territoires Méditerranéens Durables. Cette agence, basée à Marseille, aura pour ambition d'apporter aux partenaires méditerranéens l'expertise de la France en matière de formation, d'ingénierie de projet de coopération et de diffusion de bonnes pratiques.

▶ Construire le projet métropolitain et mettre en place les structures opérationnelles dédiées.



5. MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

De quoi parle-t-on ?

Il s'agit de privilégier la production et la consommation de produits à faible impact sur la santé, sur l'environnement et les milieux naturels et moins consommateurs de ressources naturelles, notamment énergétiques. Une collectivité locale telle que MPM peut choisir d'orienter sa consommation vers ce type de produits ou, dans la limite de ses compétences, encourager les filières économiques éco-responsables, le développement des circuits courts, valoriser le gisement de déchets produits sur le territoire ou encore limiter leur production à la source.

tés croissantes de déplacements, dégradation de la qualité de l'air, augmentation des nuisances sonores, banalisation des paysages, etc. Pour toutes ces raisons, **le SCOT fait le choix du renouvellement urbain pour son développement**, associé à la densification et à l'intensification urbaine sur les territoires de centralité. Ce choix fort est également le point de départ de la stratégie de préservation des cœurs de nature et des espaces agricoles de MPM.

Préserver l'agriculture et encourager le sylvopastoralisme

Suite au vote du **principe de "mise en œuvre d'actions en faveur d'une agriculture durable"** sur son territoire (2007), la CU MPM a conclu **une convention d'intervention foncière avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER)** en mars 2010. Ce dispositif, qui permet à la SAFER d'exercer un droit de préemption sur le foncier faisant l'objet d'un projet de vente, encourage l'accès des agriculteurs au foncier. Parallèlement, la CU MPM a souhaité encourager le **développement du sylvopastoralisme** sur son territoire. Un diagnostic (2009) a confirmé la viabilité économique de l'activité et a permis d'identifier plusieurs sites potentiels. Cet ensemble de mesures participe au maintien d'une activité agricole locale et encourage le développement des circuits courts, moins générateurs de GES et d'émissions polluantes.

Cette stratégie agricole est soutenue par le **SCOT de MPM**. En 2011, le DOG propose la "préservation durable des espaces agricoles", en maintenant à minima la surface agricole telle qu'inscrite dans les PLU à la date d'approbation.

Transformer les déchets en ressource

La Communauté urbaine tente de rattraper progressivement son retard en matière de collecte sélective. En 2009, 36,7% des déchets produits sur MPM sont passés par une des collectes sélectives : points d'apports volontaires, porte-à-porte, déchèteries et plates-formes de tri. Et 89% des déchets triés ont pu être valorisés.

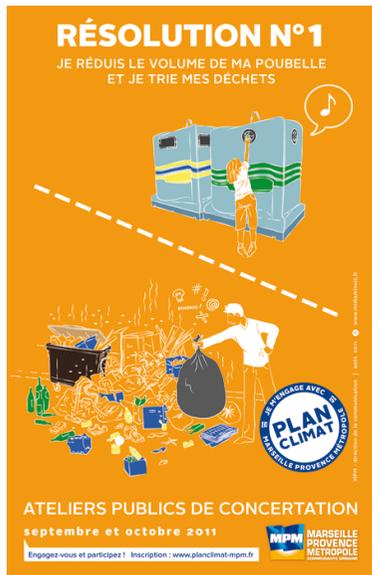
En 2011, la volonté de la collectivité s'illustre notamment par :

- ▶ **le remplacement et l'entretien des colonnes d'apport volontaire** et des bacs jaunes ;
- ▶ **le renforcement significatif des interventions des ambassadeurs du tri ;**
- ▶ **le réaménagement et la modernisation du réseau de 18 déchetteries** (démarche pluriannuelle), améliorant ainsi l'accueil des particuliers et professionnels qui souhaitent donner une seconde vie à leurs déchets ;
- ▶ les démarches d'information et de sensibilisation, visant à encourager les **entreprises à avoir d'avantage recours au tri sélectif**, dans l'objectif premier de diminuer le montant de leur redevance spéciale.

Analyse de l'action de la collectivité

Reconstruire la ville sur la ville

Le PADD du SCOT de MPM propose, pour les 20 ans à venir, un modèle de développement urbain en rupture avec celui des 30 dernières années. Entre 1988 et 2006, la tâche urbaine a progressé de 7% (soit 200 hectares par an), au détriment des espaces naturels (61% des espaces consommés) et agricoles (39%). L'étalement urbain montre aujourd'hui ses limites : surconsommation d'espace, mais aussi difficul-



Campagne d'affichage menée dans le cadre du Plan Climat

Le fonctionnement interne de la collectivité

La Communauté urbaine souhaite responsabiliser ses agents sur **la réduction des déchets à la source et le développement du tri sélectif** : actions de sensibilisation, mis à disposition de bacs bleus (déchets papier), recherche d'une réduction des déchets produits lors d'événements internes, etc.

Depuis quelques années, la Communauté urbaine s'est engagée dans une **démarche de dématérialisation**. Un grand nombre d'informations sont ainsi désormais transmises sur support numérique : états de paie (en lien avec la Chambre

régionale des Comptes), rapports du Conseil de Communauté (contrôle de légalité), courriers, etc. Cela permet de diminuer la consommation de papier, de gagner du temps et de limiter les déplacements liés à la transmission d'un courrier classique (ex. coursier).

Axes de progrès

► S'engager officiellement dans la réduction de la production des déchets à la source. MPM s'apprête à signer une convention avec l'ADEME qui va l'engager sur l'objectif de diminuer la production de déchets de 7 % d'ici 5 ans.

► Développer la valorisation des déchets : valorisation matière, organique et énergétique. A ce titre, la valorisation du biogaz produit par méthanisation devrait prendre de l'ampleur sur la plate-forme multifilières de Fos et le compostage devrait être expérimenté sur le territoire en 2012.

► En cas d'intervention sur les réseaux (eau potable, assainissement), privilégier le réemploi sur site des matériaux extraits du sous-sol, plutôt que d'acheter des matériaux nobles.

► Systématiser l'intégration "d'éco critères" dans les cahiers des charges des marchés publics passés par la collectivité : marchés de travaux, de fournitures et de services. Ce type de clauses est encore peu utilisé par la collectivité. Exemples : énergie, produits recyclés/recyclables, non nocifs pour la santé, etc.

► Poursuivre la démarche de dématérialisation engagée par MPM : courriers de transmission des arrêtés relatifs aux évolutions de carrière des agents (contrôle de légalité), factures (Trésorier Payeur Général), etc.



6. GOUVERNANCE

De quoi parle-t-on ?

Le critère "gouvernance" consiste à analyser les modalités d'élaboration des projets et de leur mise en œuvre. Plusieurs éléments déterminants sont pris en compte, en particulier le degré d'association des habitants et des acteurs socio-économiques locaux. La collectivité peut par exemple faire le choix de ne pas associer la société civile, de l'informer, de la faire participer à l'élaboration du projet, voire d'organiser une concertation élargie, des débats et prendre en compte certaines des propositions faites dans ce cadre. Il s'agit également d'identifier les outils utilisés par la collectivité pour mettre en œuvre ce processus (supports, médias...). Enfin, la collectivité peut s'engager dans un processus de suivi et d'évaluation du projet, notamment en définissant des indicateurs et en les suivant de manière régulière (ex. tableau de bord, observatoire).

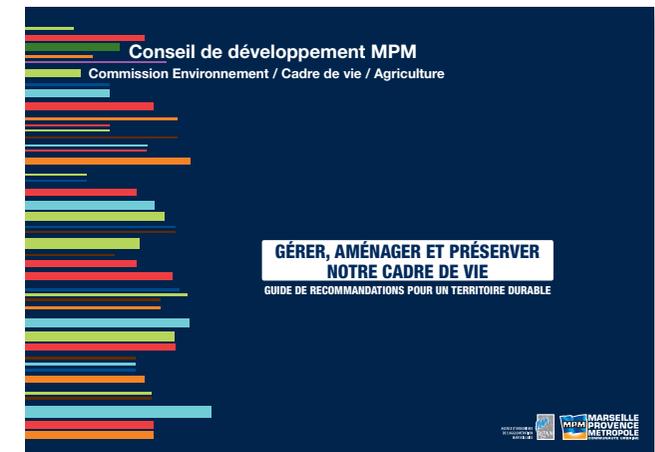
Reçu au Contrôle de légalité le 15 février 2012

Analyse de l'action de la collectivité

Le Conseil de Développement, une assemblée citoyenne

Créé en 2003, le Conseil de Développement de MPM est **une instance privilégiée de débat et de concertation** à l'échelle du territoire communautaire. 180 membres de la société civile le composent, réunis en cinq collèges : acteurs du monde économique et socioprofessionnel, de la vie associative, personnes qualifiées, représentation territoriale des habitants et personnalités extérieures. Son travail est principalement organisé en commissions thématiques permanentes qui témoignent de la diversité des champs étudiés : Déplacements et grande accessibilité, Développement économique, enseignement supérieur et recherche, Habitat et solidarité, Environnement, cadre de vie et agriculture, Culture. Consciente de l'importance de cette instance, la Communauté urbaine apporte des crédits nécessaires à son fonctionnement. Le Conseil est pleinement associé aux réflexions sur le devenir du territoire et ses enjeux, notamment d'échelle métropolitaine. En 2011, il a rendu un avis sur le projet de création du Parc National des Calanques et élaboré plusieurs guides de recommandations : pour un territoire durable, pour une utilisation culturelle des espaces publics et pour dévelop-

per les synergies entre enseignement supérieur, recherche, innovation et entreprises. Il a également été sollicité pour élaborer le Profil Climat de MPM.



Une démocratie participative qui a la faveur des grands projets

La Communauté urbaine associe de plus en plus les citoyens aux grandes démarches et projets qu'elle met en œuvre. **L'année 2011 a été marquée par plusieurs temps fort de concertation.**

Dans le cadre du **Plan Climat de MPM**, une réunion publique a permis de lancer un vaste processus de concertation, construit autour d'une vingtaine d'ateliers de travail. Une



centaine d'habitants s'est inscrit pour y participer, aux côtés de représentants des institutions et de la société civile. Parallèlement, des contributions ont pu être postées via le site internet dédié au Plan Climat. D'ici peu, toutes les contributions seront regroupées dans un Livre Blanc, qui alimentera le futur programme d'actions du Plan Climat, élaboré lui aussi en concertation.

Dans le cadre de la révision à venir du Plan Local de l'Habitat de MPM (PLH), la Communauté urbaine a activement participé à l'élaboration des **États Généraux du Logement**, avec le soutien de l'Association Régionale des Organismes HLM et la Caisse des Dépôts. Pendant plusieurs semaines, tous les acteurs locaux de l'habitat ont travaillé ensemble au sein d'ateliers thématiques sur la qualité et la quantité de l'offre, les parcours résidentiels, la mobilisation des acteurs.

Après la sélection du lauréat du concours international en 2010, le **projet Vieux-Port** a fait l'objet d'une vaste campagne d'information et de concertation en 2011. Deux expositions permanentes ouvertes à tous (Palais du Pharo, Hôtel de Ville de Marseille) ont été proposées, avec possibilité de formuler des observations. Un dossier de concertation a été mis à disposition sur les lieux d'exposition et en téléchargement sur le site Internet de la Communauté urbaine. Trois réunions de concertation publique ont été organisées en mai. Un film présentant le projet en 3D a également été diffusé lors de la Foire de Marseille.

Le SCOT de MPM et le PLU de Marseille, en cours d'élaboration, ont également fait l'objet d'une information auprès des habitants et d'un vaste processus de concertation avec

l'ensemble des acteurs locaux, en amont de la phase de officielle de concertation.

Internet, vecteur d'information et de participation indispensable

Le site Internet de MPM (www.marseille-provence.com) est un outil devenu indispensable pour informer les citoyens. Au-delà de la présentation du territoire et des compétences de la Communauté urbaine, il met à disposition un grand nombre d'informations : renseignements pratiques, cartographie interactive, Atlas de l'environnement de MPM, documents support d'une concertation à venir à l'image du DOG du SCOT de MPM actuellement en ligne, délibérations prises par le Conseil de Communauté, etc. En parallèle, plusieurs sites Internet spécifiques ont été créés et offrent, pour certains, la possibilité de poster des contributions en ligne. A titre d'exemples : Plan Climat (www.planclimat-mpm.fr), États Généraux du Logement (www.habiter-mpm.info), projet Vieux-Port (www.vieuxportdemarseille.fr). L'intranet de la CU MPM a également été totalement repensé en 2011.

Un ancrage sur les territoires des communes

Chaque commune membre de MPM dispose d'une antenne territoriale de la CU MPM. Trois d'entre elles ont été créées en 2011, à Châteauneuf-lès-Martigues, Plan-de-Cuques et Le Rove. Ces antennes permettent de créer une plus grande proximité entre l'institution Communauté urbaine et les habitants des communes membres.

Axes de progrès

- ▶ Créer une Maison Éco-citoyenne dans le centre-ville de Marseille. Cette structure permettra notamment de présenter le projet Vieux-Port 3D et de sensibiliser la population au tri des déchets.
- ▶ Créer une antenne territoriale de la CU MPM sur la commune d'Allauch.
- ▶ Reconduire les États Généraux du Logement en 2012.
- ▶ Développer l'interactivité des sites internet et enrichir l'approche cartographique.
- ▶ Développer les démarches participatives de la population aux projets mis en œuvre sur le territoire communautaire, aujourd'hui réservée aux projets de grande ampleur.
- ▶ Améliorer les processus d'évaluation et de suivi des actions et des projets mis en œuvre par la Communauté urbaine.
- ▶ Mutualiser les démarches d'évaluation avec d'autres territoires pour gagner en cohérence et pouvoir se comparer (ex. évaluation des projets FEDER et FSE avec Toulon et Nice).
- ▶ Mettre un coup de projecteur sur les démarches et actions "développement durable" engagées localement, en créant une manifestation événementielle fédérant l'ensemble des acteurs locaux (ex. Salon de la mer).

RAPPORT ANNUEL
DÉVELOPPEMENT DURABLE
MARSEILLE PROVENCE METROPOLE 2011



Reçu au Contrôle de légalité le 15 février 2012



AGENCE D'URBANISME
DE L'AGGLOMÉRATION
MARSEILLAISE



**MARSEILLE
PROVENCE
METROPOLE**
COMMUNAUTÉ URBAINE